

AVIS PUBLIC

AÉROPORTS DE

MONTREAL

Avis est par la présente donné que les frais aéronautiques à l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et à l'Aéroport international de Montréal-Mirabel seront majorés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Redevances d'atterrissage	Redevances générales d'aérogare
3,0%	5,5%

Ces augmentations s'inscrivent dans le cadre de la méthodologie de tarification mise en place en 2007.

Cette méthodologie a été entérinée par le comité consultatif des compagnies aériennes et a comme objectif de récupérer la juste part des coûts engendrés par chacun des utilisateurs/clients des installations aéroportuaires.

Avis est donné à Montréal,
ce 31^e jour d'octobre 2009.

M^e Pierre Gagnon
Secrétaire